

## L'évolution des associations représentatives du personnel au siècle dernier à Genève

Voilà le deuxième volet de la rétrospective engagée à l'occasion des nonante ans de l'UFAC. Après les biographies des premiers présidents de notre Union, il nous a semblé utile d'effectuer un petit rappel chronologique du paysage syndical et associatif genevois au cours des cent dernières années.

### Les largesses du nouveau règlement de 1863 !

Le « Règlement de bureau à l'attention du personnel » appliqué dans les manufactures entre les années 1863 et 1872 et publié jadis dans le journal « Coopération » fournit une idée de la situation qui prévalait avant la création des associations représentatives du personnel :

- I. La crainte de Dieu, la propreté et l'exactitude sont les éléments essentiels de toute vraie entreprise.
- II. Dorénavant, le personnel ne devra être présent que les jours de semaine, de 6 heures du matin à 6 heures le soir. La prière sera dite chaque matin dans le bureau principal.
- III. Nous attendons de chacun qu'il fasse des heures supplémentaires si le travail le requiert.
- IV. L'employé le plus âgé est responsable de la propreté du bureau. Les jeunes et les juniors s'annonceront à lui 40 minutes avant la prière et resteront également à disposition après la fin du travail.
- V. On portera des vêtements simples. Le personnel ne doit pas se promener en couleurs vives et il ne portera que des bas convenables. Les bottes et les manteaux ne doivent pas être portés dans le Bureau, puisqu'un poêle est à la disposition du personnel. Il est fait exception pour les cache-cols et les chapeaux en cas de mauvais temps. De plus, en hiver, il est recommandé à chaque membre du personnel d'apporter 4 livres de charbon par jour.
- VI. Il n'est pas permis de parler pendant les heures de bureau. Un employé qui fume des cigares, absorbe de l'alcool sous une forme quelconque, fréquente les salles de billard et les locaux politiques s'expose à faire douter de son honneur, de ses bons sentiments, de son honnêteté et de sa probité.
- VII. L'absorption de nourriture est autorisée de 11 h. 30 à 12 h. Le travail ne doit pas en être interrompu pour autant.
- VIII. On abordera la clientèle et les membres de la Direction, de même que les membres du service de presse, avec respect et modestie.
- IX. Chaque membre du personnel a le devoir de veiller au maintien de sa santé, car en cas de maladie le salaire n'est plus versé. Il est donc impérieusement recommandé que chacun prélève une jolie somme de son salaire, en prévision d'un tel cas ou pour ses vieux jours, de sorte qu'en cas d'incapacité de travail complète ou partielle il ne soit pas à la charge de la communauté.
- X. En conclusion, nous mettons l'accent sur la largesse de ce nouveau règlement de bureau. En compensation, nous attendons une sensible augmentation de votre production.

Durant la période difficile des premières années de son existence, l'UFAC appliquait les principes syndicaux jamais démentis qui admettent que l'union fait la force et que l'employeur cherche toujours à diviser pour mieux régner. Malheureusement, l'histoire nous démontre qu'au fil du temps, avec l'arrivée des « trente glorieuses » et d'une situation économique plus favorable, les vieux démons corporatistes ressurgissent, qui amènent avec eux scissions et fractionnements. Retracer l'évolution de cette constellation de mouvements reste donc une opération périlleuse, mais sans doute utile d'entreprendre.

Bien que postérieure à l'Association des Commis de Genève créée en 1869, l'*Union des fonctionnaires de l'administration cantonale*, fondée le 17 octobre 1917, est l'une des plus anciennes associations d'employés d'Etat du canton avec la *Société pédagogique genevoise* en février 1867 et la *Société genevoise des fonctionnaires de police* fondée le 8 juin 1910.

L'un des buts recherchés par l'Amicale selon ses premiers statuts est de créer des liens amicaux et de solidarité professionnelle entre les fonctionnaires. Elle a également pour tâche de défendre leurs intérêts et de fonder toutes œuvres de secours en faveur de ses membres et de leur famille. Elle s'interdit toute discussion d'ordre politique et religieux.

### **Création du Cartel intersyndical**

En 1924, les groupements de police, d'instituteurs et l'*Union des fonctionnaires de l'administration cantonale* ont créé la *Fédération genevoise des associations de fonctionnaires et d'employés d'Etat*. Cette fédération ne rassemblait à l'origine que les associations d'employés. En 1946, suite au rattachement des deux principaux syndicats défendant les services publics, elle a changé de nom pour porter désormais celui d'*Intersyndical du personnel de l'Etat de Genève* ou *Cartel des associations de fonctionnaires et employés de l'Etat de Genève*, puis ultérieurement de *Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné*.

Le Cartel intersyndical regroupe actuellement onze syndicats et associations : ADP/EPM, AGEEP, CEFEGM, ASAP, FAMCO, SIT, SPG, SPJ, SSP/VPOD, UCESG et UFAC.

### **Les associations d'enseignants**

Une première tentative de réunion des membres du corps enseignant primaire eut lieu en 1855 et fut l'oeuvre des aide-régents. Un Cercle d'études fut fondé qui devait durer jusqu'en 1867. On y partageait agréablement le temps entre l'étude et l'amusement.

Au mois de juin de 1866, les membres du corps enseignant reçurent une circulaire dont les signataires insistaient sur la nécessité de l'étude en commun des questions pédagogiques et sur l'opportunité de nouer des relations suivies avec les sections des cantons voisins en demandant l'entrée dans le giron de la Société fédérale des instituteurs. La tentative fut couronnée de succès et, dans les assemblées diverses qui eurent lieu, on procéda à l'élaboration des statuts et on nomma un premier Comité en février 1867. La *Société pédagogique genevoise* (SPG) était fondée.

Une « Fédération des enseignants genevois » (FEG) regroupe les cinq principales associations d'enseignants qui suivent, ainsi que le syndicat SSP-VPOD :

L'*Union du corps enseignant secondaire genevois* (UCESG), dont la fondation est antérieure à 1940, est l'association faîtière qui réunit toutes les associations des maîtres des écoles du postobligatoire (à l'exception de l'Ecole d'ingénieurs et de l'Ecole d'horticulture), soit 18 associations représentant les collèges, les écoles de commerce, les écoles de culture générale, les écoles d'arts visuels et les écoles de métiers (Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal CEPTA en partie et Centre de formation professionnelle santé-social CEFOPS). L'Union assure la défense économique des enseignants par son travail au sein du Cartel intersyndical, dans ses négociations avec le Conseil d'Etat, ainsi que par ses démarches auprès des députés du Grand Conseil.

La *Fédération des associations de maîtres du Cycle d'orientation* (FAMCO). La FAMCO s'est créée dans les années soixante au moment où le cycle d'orientation s'est substitué entièrement aux anciennes écoles. Elle a pour buts de grouper les associations de maîtres et maîtresses des collèges du CO, afin d'améliorer leurs possibilités d'actions communes ; de contribuer au développement et

au progrès de l'enseignement et de la pédagogie pour une école démocratique pour tous et toutes ; de défendre les intérêts collectifs, moraux et matériels, des enseignant-e-s du CO ; de défendre les conditions de travail des enseignant-e-s du CO ; d'exprimer et de présenter les revendications des enseignantEs; de conseiller, d'assister ou de défendre, suivant le cas et les circonstances, les membres lors de litige avec les instances hiérarchiques supérieures ou avec des personnes extérieures aux collègues lorsque le litige est causé par une activité relevant du domaine scolaire ; de rechercher d'une part des appuis pour renforcer son action et, d'autre part, dans la mesure de ses forces et lorsqu'elle le juge utile, de manifester sa solidarité à ceux et celles, individus ou associations, qui luttent pour des objectifs semblables aux siens ; de prendre position lorsqu'elle le juge utile sur des sujets de société, des débats et des votations en rapport avec l'école et enfin de susciter la création d'associations de maître-sse-s dans les collèges du CO où elles n'existent pas.

Elle cherche à faire circuler l'information et en débattre largement ; pour représenter une majorité étendue et rester au courant de la diversité des opinions; pour discuter et agir auprès de la hiérarchie, de l'employeur ; pour proposer des solutions concertées et assurer son rôle de partenaire social tel qu'il est prévu dans le fonctionnement des institutions ; pour élaborer des stratégies et dégager des priorités.

Deux autres associations, membres du Cartel, sont encore affiliées à la FEG : L'*Association genevoise des enseignants des écoles techniques* (AGEET), issue de l'UCESG est devenue au début des années 80 l'*Association genevoise des enseignants des écoles d'ingénieurs et techniques* (AGEEIT), puis en 2001 l'*Association genevoise des enseignant(e)s des écoles professionnelles* (AGEEP). Enfin il existe un *Cartel des enseignant(e)s de la Fédération des écoles genevoises de musique* (CEFEGM), créé il y a 30 ans lors de l'apparition de la Fédération.

Hors FEG, il reste à citer une dernière association portant l'acronyme « ASAP » homonyme à celui de l'expression anglo-saxonne "as soon as possible", qui réunit les animateurs parascolaires.

## **Les associations de police**

Aujourd'hui, le *Groupement des associations de police* (GAP) regroupe tous les syndicats de la police, soit l'*Union du personnel du corps de police* (gendarmerie et prison), *Syndicat de la Police judiciaire* (inspecteurs de police judiciaire), *Syndicat de la Police de sécurité internationale* (zone aéroportuaire de Cointrin et sécurité des milieux diplomatiques), *Association du personnel de la police frontière de Genève* (aéroport de Cointrin), *Syndicat des agents de sécurité municipaux* (Ville de Genève), *Association des agents de sécurité municipaux des communes genevoises* (agents des communes) et l'*Association du personnel administratif de la police* (APAP), membre du Cartel.

Petit retour en arrière : à sa création en 1910, l'*Union du personnel du corps de police* portait le nom de *Société genevoise des fonctionnaires de police*. Quatre mois plus tard, forte de ses cent quatre vingt-huit membres, elle adhéra à la *Fédération suisse des fonctionnaires de police*. C'est en 1937, à l'occasion d'une fête fédérale de police organisée à Genève, que la société changea d'appellation pour devenir celle que l'on connaît aujourd'hui.

En 1943, un fond de prévoyance (caisse aux décès) a été créé. Le 14 novembre 1944 les inspecteurs de la Sûreté fondèrent leur propre association qui devint l'*Association de la police de sûreté*, puis le *Syndicat de la police judiciaire* (SPJ).

Le drapeau, ainsi que le bulletin mensuel de l'UPCP, apparaîtront en 1947. Depuis sa création, l'UPCP a marqué son temps par l'obtention d'acquis professionnels et sociaux. En 1995, les attaques diverses redoublant d'intensité, il n'était plus envisageable de poursuivre la lutte sans un minimum de cohérence. Sans disposer de base solide, l'UPCP et le SPJ (alors sous l'appellation APS), multiplièrent les rencontres, les séances de travail, les conférences de presse et les assemblées

générales extraordinaires, afin de défendre valablement les acquis sociaux. Suite à cette expérience positive, il fut décidé de créer une entité à même de promouvoir les actions, le *GAP*.

La *Fédération suisse des fonctionnaires de police* (FSFP) est l'organisation du personnel de la police au niveau suisse. Actuellement, elle compte plus de 22'000 membres. Sa tâche principale est la représentation des intérêts professionnels et syndicaux. Son taux de représentation est de plus de 95 % et concerne une grande majorité des policières et policiers de la Confédération, des cantons, ainsi que des communes, répartis sur tout le territoire suisse en 73 sections.

### **Les associations du secteur santé**

Le secteur santé est principalement représenté au sein du Cartel par les deux syndicats SIT et SSP. Il existait après guerre une *Communauté d'action intersyndicale du personnel de l'Hôpital cantonal*. La section genevoise de l'*Association suisse des infirmières* (ASI), fondée en 1978, fut durant de longues années membre du Cartel. Jocelyne Haller, présidente de la *Commission du personnel de l'Hospice général*, participe comme observatrice aux séances du Comité du Cartel.

Les membres pensionnés des établissements publics médicaux genevois (ADP/EPM) réunis en association, sont aujourd'hui membres du Cartel, ce qui n'est pas le cas de l'*Association des sociétaires pensionnés de la CIA* (Ampia) .

### **Les syndicats**

Le SIT - *Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs* - est une organisation implantée uniquement à Genève et a pour caractéristique son aspect entièrement interprofessionnel. Créé en 1923 sous le nom de *Fédération genevoise des syndicats chrétiens et corporatifs*, il regroupe des travailleuses et travailleurs - actifs et non-actifs - de toutes les branches professionnelles et est particulièrement présent dans les secteurs les plus précaires.

En 1946, la *Fédération des syndicats chrétiens de Genève* (FSCG) achète l'immeuble de la rue des Chaudronniers et quitte la rue de la Pélisserie. Une convention est signée avec la *Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse* (CSC). En 1978, la *Fédération chrétienne des travailleurs de la construction* quitte la FSCG. La CGAS qui regroupe alors la *Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux* (FCOM), la *Fédération chrétienne du personnel des services publics / Confédération romande du travail* (FChP), ainsi que d'autres fédérations (STC, FCTCA, FCTH, FCES), refuse une demande d'adhésion de la FSCG.

En 1981, la FSCG s'offre de nouveaux statuts, base de l'interprofessionnelle réelle, et devient *l'Interprofessionnelle des syndicats chrétiens de Genève* (ISCG). Lors du congrès de novembre 1985, une grande majorité de délégué-e-s accepte d'enlever la référence chrétienne dans le titre du syndicat. La FSCG devient donc le SIT *Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs*. En 1990, la *Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux* (FCOM) quitte le SIT. Le 20 novembre 1992, le 6ème congrès du SIT demande l'adhésion à la *Communauté genevoise d'action syndicale* (CGAS), qui regroupe tous les syndicats genevois des secteurs privé et public et est forte d'environ 10 000 membres. Cette adhésion n'aura lieu qu'en 1995, mais dès janvier 1994. Le SIT est associé aux travaux du Comité CGAS. Le SIT est exclu en 1993 de la *Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse* (CSC). En 2006, le SIT devient observateur à l'*Union syndicale suisse*.

Le SIT a pour objectifs aussi bien de lutter pour l'amélioration des conditions de salaire, de travail et de vie que de construire une société fondée sur la solidarité et la justice sociale. Pour ce faire, il défend individuellement et collectivement les salarié-e-s, il les organise sur les lieux de travail, il élabore des dossiers, publie des brochures et édite un journal mensuel, *Sit-info*, et est présent dans

toutes les instances de concertation. Indépendant de tout parti politique et de toute confession, il n'existe que par la seule volonté de ses 10'000 membres. Ses ressources économiques proviennent donc des seules cotisations des syndiqué-e-s.

La *Fédération suisse du personnel des services publics*, soit *Syndicat suisse des services publics SSP* - (en allemand *Verband des Personals öffentliche Dienste VPOD*) a été créée en 1919. Elle est membre de l'*Union syndicale suisse*. Elle comprend plusieurs groupes dont le plus actif est la *Section Trafic aérien*, fondée en 1945. Au niveau suisse, le SSP/VPOD compte 35 099 membres. A Genève, il apparaît souvent comme l'un des syndicats les plus combatifs.

Le 3 avril 2004 s'est constituée à Genève la Confédération SUD des syndicats et associations citoyennes qui est un organe faîtiier regroupant des syndicats et des associations citoyennes. Le syndicat SUD, né à l'automne 2003, était une réponse à une double insatisfaction, d'une part l'insatisfaction grandissante quant aux conditions de travail, d'autre part une insatisfaction relative aux pratiques syndicales actuelles. Car le nouveau syndicat ne se limite pas à la défense des travailleurs et travailleuses, il est également porteur d'un projet de transformation sociale.

### **Les associations de cadres**

L'*Union des cadres de l'administration* (UCA) est une association fondée en 1968. Elle regroupe une majorité des cadres supérieurs de l'administration cantonale, prise au sens large, soit comprenant les institutions assimilées. L'Union défend les intérêts des cadres supérieurs de l'Etat de Genève et institutions assimilées. Son comité est formé en principe d'un membre par département, un pour la Chancellerie et un pour les institutions assimilées. Actuellement, tous les départements sont représentés, ainsi que la Chancellerie. Malheureusement, personne ne représente le Palais de Justice ni les autres institutions.

Créé en 1982, le *Groupement des cadres de l'administration* (GCA) est, depuis un quart de siècle, une association qui défend les intérêts des cadres intermédiaires de l'Etat de Genève. Son comité directeur est formé de 7 membres représentant quasiment l'ensemble des départements. Le *Groupement des cadres de l'administration* participe comme partenaire reconnu aux consultations, discussions et négociations portant sur le statut ou les conditions salariales de la fonction publique.

### **Les associations de personnel fédéral et communal**

L'*Association du personnel de la Confédération* (APC), qui regroupe 11 878 membres sur l'ensemble de la Suisse, possède aussi une section genevoise. Elle est l'organisation de personnel déterminante au sein de l'administration fédérale. Aussi bien le Conseil fédéral que les offices de l'administration reconnaissent en elle un solide partenaire social. Il n'existe pas, et de loin, dans l'administration de la Confédération une autre organisation de personnel qui compte autant de membres que l'APC. De ce fait, le Conseil fédéral et l'administration tiennent compte de ses prises de position.

Au niveau communal, il existe une *Commission du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels*, qui publie un journal, « Le trait d'union ».

### **Quelques dates...**

**1869** : Création de l'*Association des commis de Genève* (ACG), société de secours mutuels en cas de maladie et de chômage (8000 membres en 1991). Elle changea de nom pour s'appeler aussi durant un temps "Syndicat genevois des employés et techniciens". Elle éditait "Le Collaborateur", organe de l'association.

**1909** : Création de la Fédération des sociétés d'études commerciales de la Suisse romande, devenue dès 1953 la Fédération romande des employés

**1918** : Constitution à Zurich de la Fédération des sociétés suisses d'employés et de l'Association suisse des employés de banque. La durée hebdomadaire du travail de ces employés fut ramenée à 45 heures.

**1919** : Regroupement de différentes caisses de retraites sous le nom de la CIA.

**1921** : Création des premiers syndicats chrétiens à Genève, ceux des employés de banque et des travailleuses de l'aiguille (couture).

**1926** : L'UFAC examine l'idée d'une affiliation à la *Fédération suisse du personnel des services publics* (FPSP). A la même date, l'UFAC envisage sérieusement son adhésion officielle à l'*Union des syndicats du Canton de Genève* (Fusion de l'*Union ouvrière* et de l'*Union syndicale de Genève*), de tendance socialiste.

**1927** : Refus final de l'affiliation de l'UFAC à l'*Union syndicale suisse*. Création du journal "*L'employé*", organe officiel des associations romandes unies concrètement en 1933. Ce journal est l'ancêtre de l'actuel *La fonction publique*.

**1928** : Un petit groupe de patrons genevois fonde la première organisation interprofessionnelle, la *Fédération genevoise des corporations*, dont est issue la *Fédération des syndicats patronaux* (FSP), aujourd'hui *Fédération des entreprises romandes* (FER). La *Fédération romande des syndicats patronaux* (FRSP), fondée en 1947, est composée de sept sections provenant de tous les cantons romands et du Jura bernois à l'exception du canton de Vaud. Elle rassemble quelque 200 associations réunissant plus de 36 000 membres et entreprises. Son siège romand est à Genève auprès de la FSP, sa composante quantitativement la plus importante.

**1929** : Regroupement de différentes caisses de retraite sous le sigle *CIA* : les caisses de prévoyance des régents (1839), des enseignants secondaires (1888), des fonctionnaires et employés de l'administration (1893), des enseignants primaires (1898) et de l'Université (1899).

**1937** : Constitution de l'*Union romande des magistrats, fonctionnaires et employés d'Etat* (URT).

**1945** : Création de la FTMH (Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (SMUV, FLMO) ou Fédération des travailleurs sur métaux et horlogers.

**1947** : Adoption de la loi fédérale créant une assurance vieillesse et survivants (AVS), qui entrera en activité en 1949.

**1949** : La Fédération romande des syndicats chrétiens se constitue.

**1960** : Les électeurs genevois accordent aux femmes l'exercice des droits politiques.

**1962** : Première participation du Tessin à l'URT. C'est aussi en 1962 que l'*Union des syndicats du canton de Genève*, l'*Association des commis de Genève* et la *Société des employés de commerce* créaient la *Communauté genevoise d'action syndicale* (CGAS). Cette communauté, unique en Europe, puisqu'elle réunit tous les syndicats du canton de Genève, quelles que soient leur obédience et leur affiliation nationale ou internationale. Il ne s'agit pas d'une simple coordination, mais d'une réelle organisation faîtière. Elle est devenue l'interlocutrice incontournable de l'Etat et du patronat pour l'ensemble des dossiers ayant trait à la politique générale. Cette performance est d'autant plus



remarquable qu'elle ne possède pas de secrétariat propre et que toute tâche accomplie se réalise par les contributions de ses différentes composantes.

**1968** : La constitution des associations de cadres (UCA en 1968 et GCA en 1982) fait fondre l'effectif de l'UFAC de 400 membres !

**1970** : Création du *Rassemblement pour une politique sociale du logement*, qui rassemble l'ensemble des syndicats et des partis de gauche et centre-gauche.

**1972** : Création de la Confédération romande du travail (CRT).

**1986** : Apparition du groupement *Unis pour servir* (UPS) dont l'originalité réside dans sa volonté de rester extérieur au Cartel, jugé trop à gauche.

**1991** : L'Union Helvetia (UH) demande son adhésion à la CGAS le 3 octobre 1991 ; elle est acceptée le 22 janvier 1992 et entre dans les faits avec l'adoption des nouveaux statuts. En septembre 1991, quatre syndicats ou associations annonçaient la création d'*Actions* pour défendre les intérêts des employés du tertiaire privé genevois. Ces associations sont l'ACG, la *Société suisse des employés de commerce* (2400 adhérents), l'*Association suisse des employés de banque* (1368 adhérents) et l'*Association suisse de cadres* (350 adhérents).

**1992** : Création des Commissions départementales du personnel, par une directive du Conseil d'Etat du 19 août. Le 25 novembre 1992, avec la fusion de l'*Association des Commis de Genève* et de la *Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation* (FCTA), "*Actions*" compte 10 000 membres. En octobre 2004, le syndicat *Unia*, fort de ses 18'000 membres à Genève, devient la première organisation de défense et de représentation des travailleuses et des travailleurs après la fusion, d'*Actions*, du *Syndicat industrie et bâtiment* SIB, de la *Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie* FTMH, de la *Fédération des travailleurs de la chimie, des transports et de l'alimentation* FCTA et du Syndicat des services.

Photographie : Le Comité de l'UFAC (sauf Pietro Pastanella) en janvier 2007.



LFP - 29/05/2007  
Roger ROSSET